© Jean-François SYS

Levier d'action « Utilisation d'outils et pratiques améliorant la transversalité interservices »

Fiche exemple 15

Une mobilisation interservices pour élaborer la stratégie locale et partagée de la Ville de Marseille pour la biodiversité

COLLECTIVITÉ CONCERNÉE
Ville de Marseille (Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur)

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ
Maître d'ouvrage de la stratégie

ETAT D'AVANCEMENT DE L'INITIATIVE
Initiée en 2014 – En cours

COÛT TOTAL DE L'INITIATIVE
90 000 €

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ
78%

© Jean-François SYS

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'INITIATIVE

Dès 2013, la Ville de Marseille a exprimé sa volonté d'élaborer une stratégie locale en faveur de la biodiversité partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire (délibérations de 2013 et 2014). La Ville souhaite ainsi apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs internationaux, nationaux et régionaux de préservation de la biodiversité.

La méthodologie employée pour cela répond aux lignes directrices définies par l'UICN France pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie territoriale pour la biodiversité.

Elle s'articule tout d'abord autour de trois principales composantes : un diagnostic stratégique et partagé du territoire pour établir une vision partagée des enjeux communaux en matière de préservation de la biodiversité ; puis, sur cette base, la définition des orientations stratégiques et des objectifs à atteindre pour préserver la biodiversité à l'échelle communale ; et enfin leur mise en œuvre opérationnelle reposant sur l'implication des partenaires volontaires, dans le cadre de leurs propres dispositifs et en fonction de leurs compétences.

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie repose sur un large processus de concertation et de gouvernance associant tous les acteurs du territoire. Pour cela, la Ville de Marseille a mis en place un dispositif qui s'appuie sur plusieurs instances et permet d'associer l'ensemble des services de la Ville concernés par cette thématique hautement transversale, ainsi que les organismes locaux intéressés :

- un **groupe projet interne à la Ville** composé d'une dizaine de techniciens de différents services municipaux et d'un chargé de mission de l'UICN France qui apporte son appui et son expertise à la démarche dans le cadre d'un partenariat entre les deux structures. Plus précisément, cette stratégie est portée en interne par les deux élus en charge des thématiques « Espaces naturels, parcs et Jardins, développement durable et plan climat » et « Mer et littoral ». En miroir de ce portage politique, le groupe projet est donc constitué de représentants des différents services regroupés dans les directions « Environnement et cadre de vie » et « Mer » (ex : Développement durable et biodiversité ; Espaces naturels et risques ; Nature en ville et écocitoyenneté ; Stratégies, partenariats et international, etc.), auxquels viennent s'ajouter des personnels issus d'autres services ou directions de la Ville (ex : projets urbains, santé publique, Muséum d'histoire naturelle) ;
- un **comité de pilotage** comprenant le groupe projet interne à la Ville, ainsi que les chefs de services, directeurs et élus référents ;
- un **comité technique multipartenaires :** cette instance de concertation regroupe le comité de pilotage et l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la stratégie ;
- et enfin **4 groupes de réflexions thématiques** qui réunissent les membres du comité technique volontaires pour consolider et valider les enjeux issus du diagnostic, et définir les orientations et objectifs de la stratégie.

Cette stratégie du territoire communal a ensuite vocation à nourrir la future stratégie métropolitaine.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

• Le comité technique élargi est aujourd'hui composé de 103 personnes (25 agents municipaux et 78 membres externes) qui représentent 45 structures (8 collectivités territoriales et organismes associés, 11 administrations d'état et établissements publics, 2 laboratoires universitaires, 15 associations et organisations non gouvernementales, et 9 entreprises et fédérations professionnelles). Le travail collaboratif mené avec l'ensemble de ces acteurs a permis l'élaboration d'un diagnostic stratégique du territoire, proposant notamment un panorama de la biodiversité à Marseille et de ses liens avec les activités socio-économiques qui s'y développent, ainsi qu'une synthèse des actions en faveur de la biodiversité menées sur le territoire communal. Ce document est actuellement en cours de finalisation.

• Les instances de concertation et de gouvernance mises en place dans le cadre de la stratégie se réunissent régulièrement. Depuis avril 2017, les 4 groupes de réflexions thématiques se sont réunis au cours de 16 réunions de travail. En moyenne, une trentaine de personnes se sont inscrites à chaque groupe de travail, et une dizaine de personnes ont assisté à chacune des réunions. Ces rencontres doivent aboutir à des propositions d'objectifs et à un plan d'actions, qui seront ensuite soumis à la validation des instances politiques municipales dans le courant du premier semestre 2018.

INNOVATION

Au niveau local, l'élaboration d'une stratégie territoriale pour la biodiversité relève d'une démarche volontaire[148]. Ces dernières années, de nombreuses autres Villes se sont dotées de dispositifs similaires (ex : Montpellier, Nice, Orléans, Paris), mais l'initiative de la Ville de Marseille se singularise notamment par :

- l'importance donnée à l'implication des différents services de la Ville dans le processus de concertation et de gouvernance global. Cette recherche de transversalité interne et de décloisonnement des approches entre les services de la Ville se traduit notamment par la mise en place du groupe projet interne et du comité de pilotage, qui rassemblent par ailleurs les différents niveaux d'intervention municipaux (techniciens, directeurs, élus) ;
- la mise en place d'un partenariat avec l'UICN France afin que la Ville puisse bénéficier de l'appui technique et méthodologique d'un organisme possédant une expertise reconnue dans ce domaine ;
- sa méthode d'élaboration et le mode de mise en œuvre envisagé, similaires à ceux de la SNB, et assez peu répandus au niveau local ;
- cette initiative présente également un caractère innovant dans le cadre de la réforme territoriale. La Ville a en effet souhaité poursuivre son engagement dans cette stratégie, bien que certaines compétences en matière d'environnement soient en cours de transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'échelon communal s'est donc saisi d'un sujet de rayonnement métropolitain, et souhaite à terme pouvoir transmettre cette stratégie à la Métropole.

EXEMPLARITÉ

• La méthodologie adoptée permet en premier lieu l'information et la sensibilisation des différents personnels de la Ville (élus, haute administration, techniciens) aux enjeux de préservation de la biodiversité en lien avec leurs différents domaines d'activités. Elle vise également à initier des habitudes de travail communes au sein de la collectivité. Ces outils de dialogue interne favorisent le décloisonnement des réflexions entre les différents services thématiques de la Ville, et contribuent de ce fait à l'intégration des enjeux de biodiversité dans les différentes politiques sectorielles et projets de la Ville. Cette acculturation transversale est d'autant plus aisée qu'elle est fondée sur une vision partagée des enjeux de biodiversité définis avec l'ensemble des acteurs du territoire.

• Cette démarche de concertation et de co-construction ouverte, en interne et en externe, aux principaux acteurs concernés par la préservation de la biodiversité : permet l'amélioration des connaissances dans ce domaine ; participe à l'appropriation locale du dispositif ; et favorise une action concertée et partagée autour d'objectifs communs de préservation de la biodiversité (mutualisation des moyens, cohérence des interventions, etc.).

PRINCIPAUX FREINS ET LEVIERS

Le travail engagé pour élaborer le diagnostic stratégique du territoire s'est heurté à une forte disparité des connaissances sur les écosystèmes du territoire et les services écologiques qui leurs sont associés (ex : identification de zones sous-prospectées, principalement dans la matrice urbaine, par opposition à des zones bien renseignées, notamment dans les espaces naturels ; absence d'études sur des groupes taxonomiques entiers). Un important travail reste nécessaire pour sensibiliser les décideurs à la nécessaire prise en compte de cette dimension dans les projets. D'une manière plus générale, la volonté politique d'élaborer cette stratégie dans le cadre d'une approche collégiale et partagée a permis une importante mobilisation et implication des personnels de la Ville et des acteurs du territoire au sein des différentes instances de concertation et de gouvernance mises en place.

Autres leviers d'action principalement concernés

* Mise en place d'instances et d'outils de gouvernance territoriale, de concertation et de dialogue
* Mise en œuvre collégiale des plans, politiques, programmes et stratégies en faveur de la biodiversité

En savoir +

• http://environnement.marseille.fr

148 • Rappel : contrairement aux stratégies régionales pour la biodiversité rendues obligatoires par la loi Biodiversité du 8 aout 2016, les stratégies pour la biodiversité départementales et locales demeurent des dispositifs volontaires. Voir la partie 3. et le levier d'action : mise en œuvre collégiale des plans, politiques, programmes et stratégies en faveur de la biodiversité.